

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 septembre 2013 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Melle MAZIER Maryvonne, M. POUILLET Marcel, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, M. GIRARD Guillaume, M. FRANCISCO Alvaro, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

Absents excusés : Mme ALVES Laurence (procuration à Mme LONCHAMBON), M. FOURNIER Benoît, M. BEDABOUR Lionel.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires foncières
- Projets – Travaux
- Assainissement
- Affaires scolaires
- Intercommunalité
- Subventions
- Questions diverses

AFFAIRES FONCIERES

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son Droit de Préemption Urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AY 429 d'une superficie totale de 1 559 m², comprenant une habitation, appartenant à Mr Daniel LONGCHAMBON et Mme Josiane LONGCHAMBON, vendue 120 000 € au profit de Mr et Mme Michel BRANDELY
- AN 37- 601 d'une superficie totale de 616 m² comprenant une habitation, appartenant aux Consorts ROSSIGNOL, vendue 60 000 € au profit de Mr et Mme Stéphane VALLEIX.

Acquisition foncière :

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition d'une bande de terrain classée au POS en « emplacement réservé », appartenant aux consorts SCHNEIDERLIN, prise sur la parcelle AK 117 Impasse de la Cote, à l'euro symbolique, frais d'arpentage et notariés à la charge de la Commune.

Echange de terrains :

Afin de rectifier les limites de propriété, le Conseil Municipal décide d'effectuer un échange de terrain avec la SCI LA CASERNE sur les parcelles AV 451 et 443, de 28m² et 26 m², sans soulte et frais notariés pris en charge par moitié. L'acte précisera les servitudes de canalisation d'eau et compteur et de passage des véhicules au profit de la SCI LA CASERNE.

Affaires diverses :

L'acquisition du terrain devant servir de parking aux pompiers est réalisée.

Le Cinéma La Viouze a rouvert ses portes équipé du numérique. Le bâtiment sera cédé par la Sté Aubert et Duval à Manzat-Communauté et la gestion sera communautaire.

La gare et les voies SNCF ont été débroussaillées. Le Maire est sans nouvelle du projet de cession de biens RFF (délibération du 19 juillet 2013).

PROJETS - TRAVAUX :

Réhabilitation de l'ancienne école de Comps :

Après une dernière négociation, le lot n° 5 concernant les menuiseries extérieures a été attribué à la Société GS2A pour un montant de 34 000 € HT, soit 40 664 € TTC. Tous les lots sont désormais attribués pour un montant total HT de 319 604,82 € HT, soit 382 247,36 € TTC.

Le bureau d'étude ENOPHI étant défaillant sur ce projet, il sera nécessaire d'en engager un nouveau pour la fin de la mission.

Pour ces travaux, un emprunt de 350 000 € devra être réalisé. Deux banques ont fait une offre. Après quelques renseignements supplémentaires, la proposition la plus intéressante sera choisie.

FIC :

La programmation du Fonds d'Intervention Communal (FIC) attribué par le Conseil Général pour les années 2014 et 2015 concernera la mise aux normes des Etablissements Recevant du Public communaux pour un coût de 150 000 € HT et des travaux aux écoles pour également 150 000 € HT.

SIEG :

Plusieurs dossiers de travaux d'éclairage public ont été déposés par le SIEG. Un seul a été retenu pour le moment : Complément d'éclairage public Rue des Chênes, en raison de la construction de nouvelles habitations. Les autres dossiers seront étudiés ultérieurement.

PLU :

Le Maire a présenté le projet de PLU en rappelant le bilan de concertation déroulé lors de son élaboration, avec plusieurs réunions publiques, articles parus dans la presse locale et les revues communales et enregistrement d'une vingtaine de demandes particulières. Les services de l'Etat, de la Chambre d'Agriculture et du SMADC ont également été associés au projet.

L'élaboration du PLU tient compte d'une compatibilité relative au SCOT du Pays des Combrailles, de par l'historique urbain et consolidé de l'équipement du territoire communal. Elle valide les orientations et objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Commune et respecte l'étude diagnostique complète des stations d'épuration et des systèmes d'assainissement. Les zones immédiatement constructibles seront ainsi limitées aux zones déjà équipées en terme de réseaux, notamment d'assainissement fonctionnant de façon gravitaire. L'arrêt du projet d'élaboration du PLU est prononcé afin d'être communiqué pour avis aux services de l'Etat et aux collectivités associées, avant enquête publique prévue début 2014.

POS :

Après enquête publique et conclusions du commissaire-enquêteur, la modification du POS concernant les terrains Rue de la Chartreuse destinés à accueillir le futur lotissement au sud du bourg, est approuvée. Le cabinet BGN, maître d'œuvre du lotissement étant en liquidation judiciaire, devra être remplacé.

Autres travaux prévus :

La rampe de la Poste, le parking des sapeurs-pompiers et la signalétique communale seront engagés dans les prochaines semaines.

ASSAINISSEMENT :

- Etude des stations d'épuration et des réseaux de la Commune : Le Maire et Mr Dugourd, adjoint à l'assainissement, exposent les conclusions du rapport du cabinet SOMIVAL faisant état de nombreux dysfonctionnements dans les stations d'épuration de la Commune, notamment celle du Chauffier, qui devra être remplacée par un poste de relevage, et la reconstruction de celle de Tournobert où seront rassemblés tous les effluents du bourg. Ces transformations ne peuvent s'organiser que sur la base d'un programme de réalisation concerté avec les services du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau et selon les disponibilités financières de la Commune. Le calendrier de celui-ci, conjugué pour des obligations réglementaires à des interventions intermédiaires sur les réseaux, concerne au moins la décennie.

- Parallèlement à l'étude des stations, une étude des réseaux est menée par le Cabinet C²EA. Un pré-diagnostic a mis en évidence des anomalies de fonctionnement dues à l'âge des canalisations ou à leur dégradation, entraînant principalement l'infiltration d'eau claire, néfaste pour le bon fonctionnement des stations. Le diagnostic sera définitif après la 2^{ème} phase concernant les mesures de débits et de pollution en période de nappe haute. Le Conseil Municipal souhaite inscrire pour 2014 une première tranche d'intervention en réfection ciblée des réseaux et demande l'attribution de subventions au titre du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

- Transformation de la société d'Economie Mixte SEMERAP en Société Publique Locale et entrée dans le capital de la SEMERAP SPL : le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la SEMERAP et accepte d'entrer dans le capital social en achetant 10 actions au nominal de 31 € HT l'une.

AFFAIRES SCOLAIRES :

- Temps d'Activités Périscolaires : Mme Reiniche, adjointe aux affaires scolaires a fait le compte-rendu de la rentrée scolaire. Les TAP ont lieu chaque jour de 15h30 à 16h30 avec des activités diverses telles que musique, sport, yoga, modélisme, arts plastiques, découverte du patrimoine, cuisine, dispensées par des intervenants spécialisés et diplômés, et gratuites pour les familles. Du personnel municipal pour l'encadrement des groupes a également été mis en place. Les élèves sont répartis en 5 groupes à l'école élémentaire et 3 groupes à l'école maternelle, qui changeront plusieurs fois dans l'année.

- Le Conseil Municipal a fixé les crédits scolaires pour l'année 2013/2014.

SUBVENTIONS :

Des subventions ont été attribuées aux associations communales :

- 350 € (exceptionnelle) aux Amis de la Couaille,
- 3 800 € pour le fonctionnement et 6 500 € pour l'école de rugby du CRAC.

INTERCOMMUNALITE :

Mme Lonchambon, adjointe aux affaires sociales et vice-présidente du CIAS fait l'exposé des réunions du CIAS :

- L'étude concernant les EHPAD de Manzat et Les Ancizes-Comps a été présentée au Conseil Communautaire du 09 septembre. Le Conseil Municipal demande que les travaux de réaménagement de l'EHPAD des Ancizes-Comps soit accompagnés d'une création de lits supplémentaires.

- Portage de repas : depuis fin août les repas sont confectionnés à la cantine de l'école de St Georges de Mons. Il est fait état de nombreux mécontentements quant à la qualité et la quantité des repas, relayés notamment par les aides-ménagères.

QUESTIONS DIVERSES :

- Impôts locaux : Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier le taux d'abattement général à la base de la Taxe d'habitation fixé à 10 % en 2011, de même que la Taxe d'Aménagement qui a remplacé la Taxe locale d'Equipement qui est à 2 %.

- Section de Tournobert : Mr Dugourd, Adjoint à l'environnement informe le Conseil Municipal que la cession des biens a pris du retard en raison d'une erreur commise par l'ONF concernant le régime forestier d'une parcelle de bois.

- Mr Dugourd informe le Conseil Municipal qu'un projet de métaniseur est en cours à Chapdes-Beaufort, ce qui pourrait intéresser les Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.